## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HG détachant spécial nr. 3



### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HG détachant spécial nr. 3

Code du produit : 422 ART

Description du produit : Nettoyant.

Type de produit : Liquide.

**Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**HG International BV** 

Damsluisweg 70 - NL-1332 EJ - Almere - The Netherlands Tel.: +31 (0)36 54 94 700 - Fax: +31 (0)36 54 94 744

Email: info@hg.eu - Internet: www.hg.eu

Adresse email de la : safety@hg.eu

personne responsable

pour cette FDS

**Contact national** 

HG Belgium BVBA

Industrieweg 118 bus 2 - 9032 Wondelgem

Tel.: 09/253.25.27 - Fax: 09/253.26.21 - hgbelgium@hg.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Belgique

Centre Antipoisons: 070/245.245

**France** 

Centre Antipoisons Paris: 0140054848

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : +31 (0)36 54 94 777

Heures ouvrables : Lu-Ve 9.00-17.00

Limitations des : Seul le personnel médical.

informations

### **SECTION 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)

Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 1/16

### **SECTION 2: Identification des dangers**

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification

: F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R43, R67 N; R50/53

Dangers physiques ou

chimiques

: Facilement inflammable.

Dangers pour la santé

humaine

: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'inhalation de

vapeurs peut provoguer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement

: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger











**Mention d'avertissement** 

Mentions de danger

: Danger

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

Généralités

: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention** 

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection et un

équipement de protection des yeux.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir.

Stockage : Non applicable Élimination : Non applicable

Ingrédients dangereux

(R)-p-mentha-1,8-diène

heptane cyclohexane

\*\*\*TE VERTALEN\*\*\*

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

: Non applicable.

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 2/16

### HG détachant spécial nr. 3

### **SECTION 2: Identification des dangers**

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les : Oui, applicable.

enfants

**Avertissement tactile de** 

danger

: Oui, applicable.

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

			<u>Classification</u>		
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
(R)-p-mentha-1,8-diène	CE: 227-813-5 CAS: 5989-27-5 Index: 601-029-00-7	>=10 - <20	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1]
heptane	CE: 205-563-8 CAS: 142-82-5 Index: 601-008-00-2	>=15 - <20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
cyclohexane	CE: 203-806-2 CAS: 110-82-7 Index: 601-017-00-1	>=15 - <20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	[1] [2]
éthanol	REACH #: 01-2119457610-43 CE: 200-578-6 CAS: 64-17-5 Index: 603-002-00-5	>=15 - <20	F; R11	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	[1]
***TE VERTALEN***	-	>=10 - <20	Xi; R38 N; R50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Isotridecanol, ethoxylated	CE: 500-241-6 CAS: 69011-36-5	>=1 - <5	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318	[1]
propane-2-ol	REACH #: 01-2119457558-25 CE: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Index: 603-117-00-0	>=1 - <5	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 3/16

### HG détachant spécial nr. 3

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

### **Contact avec les yeux**

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

#### Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

#### Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### **Protection des sauveteurs**

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 4/16

#### HG détachant spécial nr. 3

#### **SECTION 4: Premiers secours**

Ingestion

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales nausées ou vomissements

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de tra

: Pas de traitement particulier.

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction** 

inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 5/16

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimigues.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 6/16

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

## Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Directive Seveso II - Seuils de déclaration (en tonnes)

### Critères de danger

Catégorie		Seuil de rapport de sécurité
P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b	5000	50000
E1 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200
C7b: Facilement inflammable (R11) C9i : Très toxique pour l'environnement	5000 100	50000 200

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible. **Solutions spécifiques au** : Non disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

secteur industriel

Limites d'exposition professionnelle

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 7/16

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
	EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values  TWA: 2085 mg/m³ 8 heures.  TWA: 500 ppm 8 heures.
	EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values TWA: 700 mg/m³ 8 heures. TWA: 200 ppm 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Non applicable

Protection de la peau

**Protection des mains** 

: Non applicable

**Protection corporelle** 

: En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne

EN 1149.

Autre protection cutanée

: Non applicable

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 8/16

HG détachant spécial nr. 3

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Protection respiratoire** : Non applicable **Risques thermiques** : Non applicable Contrôles d'exposition : Non applicable

liés à la protection de l'environnement

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Liquide. Couleur Incolore.

Odeur Caractéristique. Seuil olfactif Non disponible. pН : Non applicable. Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: 80.6°C

Point d'éclair : Vase clos: 18°C Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. : Non disponible. Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Pression de vapeur : Non disponible. : Non disponible. Densité de vapeur

0,809 Densité relative

Solubilité(s) : Non disponible. Solubilité dans l'eau : Non disponible. : Non disponible. Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-: Non disponible.

inflammabilité

Température de décomposition : Non disponible. **Viscosité** : Non disponible. Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015 Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version 9/16 : 1.02

#### HG détachant spécial nr. 3

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4 Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiquë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
(R)-p-mentha-1,8-diène	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4400 mg/kg	_
heptane	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	48000 ppm	4 heures
•	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	103 g/m³	4 heures
cyclohexane	DL50 Orale	Rat	6240 mg/kg	-
éthanol	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
propane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	_
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

### **Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
éthanol	Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant moyen	Lapin Lapin	-	24 heures 500 milligrams 0,066666667 minutes 10 milligrams	
propane-2-ol	Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant moyen Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant	Lapin Lapin Lapin Lapin Lapin Lapin		100 microliters 500 milligrams 24 heures 100 milligrams 10 milligrams 100 milligrams 500 milligrams	- - - -

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 10/16

HG	détac	hant	spécial	nr. 3

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

	Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
heptane		Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
cyclohexane		Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
propane-2-ol		Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
heptane cyclohexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très

irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Contact avec la peau

Ingestion

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en

cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer des

brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec les yeux

> douleur **Iarmoiement** rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Ingestion

> douleurs stomacales nausées ou vomissements

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### **Exposition de courte durée**

**Effets potentiels** 

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015 Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02

### HG détachant spécial nr. 3

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Généralités

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité
Mutagénicité
Tératogénicité
Effets sur le
développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

. Aucun eriet important ou danger chilique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
(R)-p-mentha-1,8-diène	Aiguë CE50 69600 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex - Neonate	48 heures
	Aiguë CL50 35000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
heptane	Aiguë CL50 375000 μg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
cyclohexane	Aiguë CL50 8300 μg/l Eau de mer	Poisson - Morone saxatilis - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
éthanol	Aiguë CE50 17,921 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 2000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 25500 μg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Artemia franciscana - Larves	96 heures 48 heures 48 heures
	Aiguë CL50 42000 μg/l Eau douce Chronique NOEC 4,995 mg/l Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Ulva pertusa	4 jours 96 heures
propane-2-ol	Aiguë CL50 1400000 μg/l Eau de mer Aiguë CL50 1400000 μg/l	Crustacés - Crangon crangon Poisson - Gambusia affinis	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
***TE VERTALEN***	OECD 301B	>80 % - 28 jours	-	-

### Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
éthanol ***TE VERTALEN***	-	-	Facilement Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
heptane	4,66	552	élevée
cyclohexane	3,4	83,17637711	faible
éthanol	-0,32	-	faible
propane-2-ol	0,05	-	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Date d'édition/Date de révision : 1	11-8-2015.	Date de la précédente édition	<i>:</i> 14-7-2015.	Version	: 1.02	12/16
-------------------------------------	------------	-------------------------------	---------------------	---------	--------	-------

<sup>:</sup> Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### HG détachant spécial nr. 3

### SECTION 12: Informations écologiques

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** 

 Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (cyclohexane, heptane)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (cyclohexane, heptane)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Cyclohexane, Heptane). Marine pollutant (Cyclohexane, fatty alcohol alkoxylate)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Cyclohexane, Heptane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 13/16

HG détachant spécial nr. 3						
SECTION 14: Informations relatives au transport						
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	Yes.	No.		
Autres informations	Dispositions particulières 640 (C)  Code tunnel (D/E)	Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas de transport par navire-citerne.	The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.		

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur

le marché et à l'utilisation

de certaines substances

et préparations

dangereuses et de

certains articles

dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Substances chimiques : Référencé

sur liste prioritaire (793/93/CEE)

**Directive Seveso II** 

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso II.

### Critères de danger

#### Catégorie

P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a ou P5b

E1: Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

C7b: Facilement inflammable (R11) C9i: Très toxique pour l'environnement

Contient du (de la) (Règlement (CE) n° 648/2004)

:	hydrocarbures aliphatiques	>30%
	agents de surface non ioniques	15-30%

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 14/16

#### HG détachant spécial nr. 3

### SECTION 15: Informations réglementaires

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	Jugement expert
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Dam. 1, H318	Jugement expert
Skin Sens. 1, H317	Jugement expert
STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)	Jugement expert
Asp. Tox. 1, H304	Jugement expert
Aquatic Acute 1, H400	Jugement expert
Aquatic Chronic 1, H410	Jugement expert

Texte	intégral	des	mentions
H abré	égées		

: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)

(Narcotic effects)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Eye Irrit. 2, H319

## Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

: Aquatic Acute 1, H400 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 1

Aquatic Chronic 1, H410 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 2

Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION

OCULAIRE - Catégorie 2 Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES (Narcotic effects) CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) -

Catégorie 3

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 15/16

#### **SECTION 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases R abrégées : R11- Facilement inflammable.

R10- Inflammable.

R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R41- Risque de lésions oculaires graves.

R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]

: F - Facilement inflammable

Xn - Nocif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression

Date d'édition/ Date de

: 2-9-2015.

révision

: 11-8-2015.

Date de la précédente

: 14-7-2015.

édition

Version

: 1.02

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 11-8-2015. Date de la précédente édition : 14-7-2015. Version : 1.02 16/16